



Fonction Publique Territoriale

Parrainez.  
vos amis

et gagnez  
jusqu'à 100 €\*

\* Pour 5 personnes parrainées



## Pour vous, pour vos filleuls... rien que des avantages !

- Grâce à vous, chacun de vos filleuls profite d'une remise de 15 €. Cette remise vient s'ajouter à notre offre promotionnelle du 1<sup>er</sup> mois de cotisation offert.
- Pour chaque filleul devenu adhérent de la CNM Prévoyance Santé, vous profitez de votre côté d'une remise de 20 €.
- Vous pouvez parrainer jusqu'à 5 collègues par an soit une remise totale pouvant atteindre 100 € !

### Une démarche simplissime

- 1 Parlez à vos collègues de l'offre Néo Territoires et précisez leur que grâce à vous, ils peuvent bénéficier d'une remise supplémentaire de 15 €.
- 2 Invitez-les à se rendre sur le site [cnmsante.fr](http://cnmsante.fr) et à faire de manière totalement anonyme tous les devis qu'ils souhaitent. 30 secondes suffisent !
- 3 Pour ceux qui décident d'adhérer à la mutuelle, il suffira qu'ils pensent à joindre à leurs justificatifs d'adhésion le bulletin de parrainage complété (disponible dans Espace Téléchargement).

**Attention** : vos coordonnées de parrain doivent figurer sur ce bulletin de parrainage (nom, prénom, N° d'adhérent) : pensez à les communiquer à vos filleuls. **C'est tout !**

## Tout savoir sur l'opération

- Cette opération est réservée aux personnels actifs de la Fonction Publique Territoriale qui adhèrent à la gamme Néo Territoires (gamme labellisée) de CNM Prévoyance Santé.
- Un justificatif d'appartenance du parrain et/ou du filleul à la Fonction Publique Territoriale est obligatoirement à fournir avec les justificatifs d'adhésion.
- Parrain et filleul ne peuvent avoir de lien de parenté direct (ascendant, conjoint ou descendant).
- Pour que le parrainage soit validé, le filleul doit s'être acquitté d'un premier mois plein de cotisation.
- La remise pour le filleul est cumulable avec les promotions temporaires type « Premier mois de cotisation offert ». Dans ce cas, le décompte de la remise tant pour le filleul que pour le parrain est reporté au 2<sup>ème</sup> mois de cotisation payant du filleul (soit le 3<sup>ème</sup> mois d'adhésion en cas de mois gratuit).
- Si le parrain cumule plusieurs remises filleul, les remises seront effectuées les unes après les autres à raison de 20 € par mois maximum.
- Si le montant de la remise excède le montant à payer le mois où la remise est effectuée, le solde restant est remis sur le mois suivant.
- La participation à l'opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement et le renoncement à toute contestation.

La CNM,  
c'est 97%  
d'adhérents  
satisfaits !



POUR NOUS  
CONTACTER

**Par courrier :** CNM Prévoyance Santé 93A, rue Oberkampf,  
75553 PARIS Cedex 11

**Tél. :** 01 53 36 36 10 • **Fax :** 01 44 62 86 74

**Mail :** [agence@cnmsante.fr](mailto:agence@cnmsante.fr) • **Site :** [www.cnmsante.fr](http://www.cnmsante.fr)



Une mutuelle pour tous,  
adaptée aux besoins de chacun